

No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 22 janvier 2018 à 19 h 30.

#### SONT PRÉSENTS :

M. Joey Leckman, conseiller  
M. Pier-Luc Laurin, conseiller  
M. Michel Morin, conseiller  
Mme Michèle Guay, conseillère  
Mme Sara Dupras, conseillère  
M. Pierre Daigneault, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

M. Réal Martin, directeur général, est présent.  
Me Laurent Laberge, directeur général adjoint, est présent.  
Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier adjoint est présent.

1.

1.1

22112-01-18

#### CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

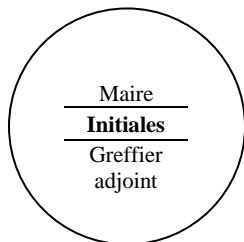
CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Mme Michèle Guay  
Appuyé par Mme Sara Dupras

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

Monsieur Paul Germain, maire, présente le budget et le programme triennal 2018, 2019 et 2020 aux citoyens.

2.

2.1

22113-01-18

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

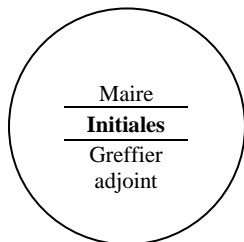
CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoient que le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2018 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que l'avis public, exigé en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, a été dûment publié en date du 10 janvier 2018 dans le journal *Le Nord*;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé M. Michel Morin  
Appuyé par M. Joey Leckman

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte, pour l'exercice financier 2018, un budget équilibré des recettes et dépenses de dix-sept millions quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars (17 083 885 \$) réparti comme suit, et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

<u>RECETTES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2018</u>
Taxe sur la valeur foncière	
1.0 Taux variés – Taux de base (Résidentiel)	9 570 320 \$
1.1 Taux variés – 6 logements et +	31 540 \$
1.2 Taux variés – Non résidentiel	795 590 \$
1.3 Taux variés – Terrains vagues	54 015 \$
1.4 Taux variés – Immeubles industriels	72 320 \$
1.5 Taux variés – Immeubles agricoles	4 590 \$
Règlements de secteurs (service de la dette)	980 400 \$
Tarifcation et compensation (eau, égouts, ordures)	2 238 775 \$
Compensation tenant lieu de taxes (affaires sociales, écoles primaires)	141 325 \$
Autres services rendus (loisirs, etc.)	1 077 190 \$
Autres recettes locales (permis, constructions, mutations, etc.)	540 805 \$
Transfert conditionnel gouvernemental	581 805 \$
Appropriation à même les surplus et les réserves	995 210 \$
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>17 083 885 \$</b>



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

### DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION

1. Administration générale (conseil, trésorerie, greffe, R.H.)	2 034 715 \$
2. Sécurité publique (police, incendie, mesures d'urgence, sécurité routière, sécurité communautaire)	2 971 490 \$
3. Transport routier (voirie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, signalisation, transport en commun)	3 495 010 \$
4. Hygiène du milieu (aqueduc, égouts, matières résiduelles)	2 382 530 \$
5. Environnement	297 495 \$
6. Urbanisme et mise en valeur du territoire (permis, constructions, inspections, logement social)	463 245 \$
7. Loisirs et famille (centres communautaires, patinoires, piscines, espaces verts, parcs, animation, tennis, bibliothèque, subventions aux associations et politique familiale)	2 567 440 \$
8. Affectation et règlements d'emprunt (général et secteur)	2 871 960 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>17 083 885 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2

22114-01-18

### ADOPTION – RÈGLEMENT 725 « TAXATION 2018 »

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet, la portée, le coût, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement à être adopté conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté au conseil municipal;

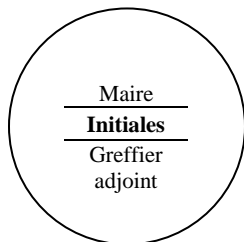
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour la préparation du présent règlement a été donné en date du 11 décembre 2017 (résolution 22034-12-17);

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par M. Pierre Daigneault  
Appuyé par Mme Sara Dupras

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 725 « Taxation 2018 »*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

2.3  
22115-01-18 **ADOPTION – RÈGLEMENT 726 « TARIFICATION 2018 »**

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet, la portée, le coût, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement à être adopté conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté au conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour la préparation du présent règlement a été donné en date du 11 décembre 2017 (résolution 22035-12-17);

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Mme Michèle Guay  
Appuyé par M. Joey Leckman

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 726 « Tarification 2018 »*.

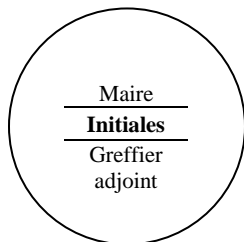
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4  
22116-01-18 **ADOPTION DES TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES COMPTES DE TAXES ÉCHUS**

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin  
Appuyé par M. Joey Leckman

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal fixe le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus à 7,5 % l'an ou à 0,625 % par mois, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

2.5  
22117-01-18 **ADOPTION DU PROGRAMME DES  
IMMOBILISATIONS 2018, 2019 ET 2020**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoient que chaque année, le conseil municipal doit adopter le Programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'avis public exigé en vertu de la *Loi sur les cités et villes* a été dûment publié en date du 10 janvier 2018 dans le journal *Le Nord*;

Il est proposé par Mme Sara Dupras  
Appuyé par M. Pierre Daigneault

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le programme de dépenses en immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers, qui se résume comme suit :

Répartition des immobilisations par module				
Modules	2018	2019	2020	Total
Hygiène du milieu – Égout	1 455 000 \$	0 \$	0 \$	1 455 000 \$
Hygiène du milieu – Aqueduc	4 184 000 \$	790 000 \$	0 \$	4 974 000 \$
Voirie	2 681 775 \$	435 675 \$	173 000 \$	3 290 450 \$
Parcs	950 000 \$	50 000 \$	0 \$	1 000 000 \$
Bâtiments et véhicules	550 000 \$	100 000 \$	0 \$	650 000 \$
<b>Total</b>	<b>9 820 775 \$</b>	<b>1 375 675 \$</b>	<b>173 000 \$</b>	<b>11 369 450 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

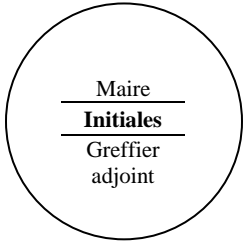
### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 20 h 04 à 20 h 12.

4.

### **QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 20 h 12 à 20 h 12.



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

5.

5.1

22118-01-18

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Morin  
Appuyé par M. Pier-Luc Laurin

ET IL EST RÉSOLU que la présente séance soit et est  
levée à 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros  
22112-01-18 à 22118-01-18 contenues dans ce procès-verbal.

.....[ SIGNÉ ].....

Paul Germain, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros consignées au  
présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de  
Prévost à sa séance tenue le 22 janvier 2018.

.....[ SIGNÉ ].....

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Greffier adjoint